

# Quelques éléments d'information sur le financement de l'agriculture en Algérie

BIM n° ---2 septembre 2003  
Marc ROESCH

*Bonjour à tous,*

*Le bulletin de l'INRA d'Algérie de décembre 2002 contient deux articles sur des travaux menés par les chercheurs algériens sur le financement des exploitations agricoles. Nous tenons à votre disposition la copie de ces articles si vous les souhaitez.*

L'INRA d'Algérie a été contrainte, à la fois par la crise économique et surtout la crise politique des années 1990 à limiter ses sorties sur le terrain, restreindre ses activités aux travaux de laboratoire, et réduire son personnel. Ce n'est que récemment que de nouveaux chercheurs ont été recrutés, qu'ils ont pu sortir des stations pour travailler en milieu rural, et que des étudiants ont pu être pris en stage pour effectuer des études de terrain. Le thème du financement de l'activité agricole est encore très embryonnaire, et il existe peu d'analyses fines des changements importants de ces dix dernières années. Les articles sont intéressants à ce titre ; il s'agit d'un premier dégrossissage de la réalité de ce que sont les exploitations agricoles et des mécanismes de financement qui se mettent en place. Ils annoncent un redémarrage des activités de recherche dans le domaine de l'économie rurale. Cela méritait bien un BIM.

Le premier article porte sur « l'installation des Caisses locales de Crédit Mutuel agricole dans la région centre du Pays (Blida, Tipaza et Boumerdes) par M M.L. Cherfaoui et le second sur « le financement non institutionnel dans l'agriculture : quelques résultats d'une enquête rapide » par Messieurs A. Daoudi et S. Bedrani (1)

Jusqu'aux années 1990 le financement de l'agriculture (c'est à dire essentiellement celui des exploitations agricoles collectives) était assuré par la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural. Les réformes foncières, la privatisation progressive des exploitations collectives et la reprise par les anciens propriétaires des terres nationalisées ont fait émerger un secteur d'exploitations agricoles privés très divers. Ce dernier, comme partout, a besoin de se financer.

Les deux articles nous présentent les différents modes de financement qui ont été identifiés :

1 La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural, créée en 1982 est devenue autonome à partir de 1990. L'Etat ne garantit plus les emprunts bancaires fait par le secteur agricole. La Banque a une obligation d'équilibre. Aussi, s'est-elle transformée en banque classique en appliquant à l'agriculture « les règles strictes du crédit bancaire ». De ce fait l'essentiel des exploitants agricoles individuels n'ont plus accès au système bancaire.

2 Le Fond de Développement Agricole : créée en 1988 il attribue des subventions sur budget de l'Etat, mais exige une participation financière du bénéficiaire. Il ne porte que quelques filières et secteurs d'activités (notamment les céréales et la production laitière).

3 Les Assurances Mutuelles Agricoles (CNMA) : créées pendant la colonisation, elles ont été construites suivant un modèle mutualiste. Elles devaient assurer le financement du « risque agricole ». Initialement limité à l'assurance des biens agricoles, ce réseau mutuel a vu ses prérogatives élargies par décret en 1995. Il a été chargé de « promouvoir et développer les activités agricoles, rurales et du secteur de la pêche ». La CNMA s'est transformé en Banque de Dépôt qui effectue toutes les opérations des banques classiques, et elle gère aussi les Fonds de Développement octroyés par l'Etat. A partir de 1996 elle crée des « Caisses Mutuelles Agricoles » en un réseau dit « Pilote » de 15 caisses locales et 3 caisses régionales. Les enquêtes menées en 1999/2000 mettent en évidence que ce sont essentiellement les « exploitations de l'ex secteur public » Exploitations Agricoles Collectives et Individuelles qui fournissent les membres. L'adhésion volontaire est quasi inexistante malgré les campagnes de sensibilisation, les fonds que doivent collecter les Caisses en rentrent pas. Alors qu'elles ambitionnent de « reconstituer un Système de Financement Institutionnel complet », le taux d'adhésion tourne autour de 1 % en moyenne, 0.5 chez les « privés ».

4 Le secteur informel prend le relais du financement de l'agriculture :

4-1 l'autofinancement représente l'essentiel du financement de l'agriculture

4-2 l'emprunt familial ou aux membres de réseaux amicaux constitue la seconde source. L'étude met en évidence que les petites exploitations font appel au réseau familial. Par contre les exploitations plus importantes, propriétés d'investisseurs, s'adressent aux autres membres de ce milieu d'investisseurs (petits industriels, commerçant). Les prêts sont souvent obtenus « sans intérêt ».

4-3 le crédit fournisseur : ce sont essentiellement les commerçants d'aliments du bétail, les vétérinaires et les fournisseurs d'intrants qui offrent des facilités de paiement à leur clients ... mai les « clients sérieux, reconnus pour leur régularité dans les paiements ».

4-4 la vente sur pied. Certaines productions très recherchées (essentiellement en arboriculture fruitière) sont achetées par des commerçants pour assurer leur approvisionnement. Ceci per

met aux agriculteurs d'effectuer les investissements nécessaires (forage, équipement agricole), ou de financer la récolte (à la charge de l'acheteur);

4-6 l'association avec partage de production. Elle concerne surtout les productions annuelles ou l'élevage. Le propriétaire de la terre travaille, avec un autre agriculteur, sans terre ou n'ayant qu'une petite superficie, l'ensemble de l'exploitation, et la récolte est partagée suivant des règles prédéfinies. L'auteur signale que dans la wilaya de Tlemcen près de 40 % des terres sont exploitées de cette façon. Il arrive fréquemment, après quelques années que le propriétaire vende une partie des terres à son associé. L'article détaille un certain nombre de ces associations suivant qu'elle concerne l'élevage les céréales ou les cultures maraîchères.

En conclusion les deux articles font ressortir que le désengagement de l'Etat n'a pas fait émerger de structure ou d'institution relais, mais plutôt des systèmes informels très localisés, non organisés, non structurés. Les deux institutions étatiques (et qui restent de fait sous le contrôle de l'Etat - BADR et Caisses Mutuelle Agricoles) restent très engagées auprès de l'ancien secteur public, déjà très endetté. La question du financement des exploitations reste entière. Mais les chercheurs estiment que la question foncière pèse encore énormément sur le financement de l'agriculture et représente un « verrou à faire sauter ».

(1) Institut Nationale de la Recherche Agronomique d'Algérie, Revue semestrielle n° 11 décembre 2002 p 57 à 75 et 77 à 89

Pour Espacefinance

Marc Roesch